

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Vendredi 03 Avril 2015 à 14h30

L'an deux mille quinze, le trois avril à quatorze heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis exceptionnellement dans la salle Fernand Volpelière, dans les locaux de la mairie, sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, qui remplace provisoirement dans la plénitude de ses fonctions, M. JULIEN Edmond, le maire, absent suite à un empêchement réel, effectif et prouvé.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly, Mme SOUSTELLE Maryline et Mme VERDIER Nicole.

Absents avec pouvoir : M. JULIEN Edmond pouvoir à M. MENDRAS Bruno, M. GRANIER Pierre pouvoir à M. ROUSSET Charly.

Absent excusé : M. CREMER Pascal,

Secrétaire de séance : Mme SOUSTELLE Maryline.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du six mars deux mille quinze, par le maire.

M. CREMER Pascal souhaite apporter les précisions suivantes :

Natura 2000:

"Après avoir fait une intervention moi même sur la nécessité de prendre tous connaissance et d'approfondir la charte Natura 2000 je m'étais engagé à l'examiner. Ce qui est fait, je vous envoie ma synthèse sur le sujet".

Transport NTEC: (rectification)

"Je suis intervenu pour dire que j'avais appelé Mme AUSSET correspondante de NTEC. Elle a répondu qu'elle n'a pu traiter le dossier car le courrier que la commune a adressé au président du syndicat de transport ne lui ait pas parvenu. Nous lui adressons à nouveau copie du courrier ainsi qu'une nouvelle demande de transport à la demande".

Lieu multi service : (complément)

Pascal CREMER souhaite également qu'une étude complète puisse être faite sur les aspects de fonctionnement (gestion), comme sur l'investissement du projet. Suite à un échange sur le sujet, les membres du conseil s'expriment dans le sens de ces deux remarques.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/Compte Administratif et Compte de gestion M14 2014,
- 2°/ Affectation de résultat M14,
- 3°/ Compte Administratif et compte de gestion M 49 2014,
- 4°/ Affectation de résultat M49,
- 5°/ Vote des Taux des taxes communales,
- 6°/ Budget Principal M 14 2015,
- 7°/ Budget Principal M 49 2015,
- 8°/ Questions diverses.

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- 9°/ Nouveau périmètre du site Natura 2000, Vallée du Gardon de St Jean,
- 10°/ Soutien financier pour la lutte contre le cynips du châtaignier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de ces deux questions.

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, rappelle que les comptes administratifs et la préparation des budgets ont été vus lors de la commission finances réunie le vendredi 20 mars 2015 et tous les documents nécessaires aux votes de ce jour ont été envoyés aux conseillers avec la convocation de ce conseil municipal.

1°/Compte Administratif et compte de gestion 2014 M14

M. MENDRAS Bruno, le 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2014 par chapitre.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 85 925.72 €
Dépenses : 97 056.25 €
Déficit : - 11 130.53 €
Excédent reporté de 2013 : + 52 929.74 €
Excédent total de clôture : + 41 799.21 €

Section d'investissement

Recettes : 64 982.32 €
Dépenses : 87 772.72 €
Déficit : - 22 790.40 €
Déficit reporté de 2013 : - 23 594.54 €
Déficit total de clôture : - 46 384.94 €

Excédent cumulé des deux sections : - 4 585.73 €

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 18 mars 2014,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune exécuté par M. JULIEN Edmond, le maire,

Sur proposition de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver, le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 du budget principal M14 de la commune.

2° / Affectation du résultat M14

Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2014 sur le Budget Principal 2015 M14.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2014 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 41 799.21 €

Investissement : Déficit total de clôture : - 46 384.94 €

Restes à Réaliser en investissement : 45 000.00 € (emprunt)

8 000.00 € (Fonds de concours Ales

Agglo) donc excédent en investissement sur l'année de 6 615.06 €.

Au vu des résultats,

Au vu des restes à réaliser en recettes d'investissement (45 000€ d'emprunt prévu au BP 2014 mais concrétisé sur le BP 2015, et 8 000.00 € de Fonds de Concours d'Alès Agglo soit un total de 53 000.00 €

Considérant que la section d'investissement aurait dû être excédentaire, il convient de ne pas affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015 :

et de reporter, au budget 2015,

en section de fonctionnement au 002 (recette) le montant de 41 799.21 €,

en section d'investissement au 001 (dépense) le montant de 46 384.94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de M. MENDRAS Bruno,

De ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015.

3° / Compte administratif et compte de gestion M 49 2014,

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif par chapitre.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. JULIEN Edmond, le maire, est résumé comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 18 591.89 €
Dépenses : 13 85.76 €
Excédent : 4 756.13 €
Excédent reporté de 2013 : + 23 938.83 €
Excédent total de clôture : + 28 694.96 €

Section d'investissement

Recettes : 8 913.00 €
Dépenses : 8 963.81 €
Déficit : - 50.81 €
Déficit reporté de 2013 : - 54 .08 €
Déficit total de clôture : - 104.89 €

Excédent cumulé des deux sections : + 28 590.07 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne M MENDRAS Bruno, 1er adjoint au maire, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 18 mars 2014,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune exécuté par M. JULIEN Edmond, le maire,

Sur proposition de M. MENDRAS Bruno, 1 er adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2014 du budget de l'eau, M49.

4° / Affectation du résultat M49

Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2014 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 28 694.96 €

Investissement : Déficit total de clôture : - 104.89 €

Au vu des résultats, considérant que la section d'investissement est déficitaire, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015 : d'un montant de 105.00 € au 1068 (titre de recette en investissement sur BP 2015), et de reporter au budget 2015, en section de fonctionnement au 002 (recette) le montant de 28 589.96 €, en section d'investissement au 001 (dépense) le montant de 104.89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint,

D'affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2015, le montant de 105.00 €, par l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

5° / Vote des Taux des 3 taxes communales :

M. MENDRAS Bruno, rappelle les taux votés en 2014 soit :

Taxe d'habitation : 4.74 %,

Foncier bâti : 6.54 %,

Foncier non bâti : 54.60 %

Avec un produit obtenu en 2014 de 14 041 €.

M. MENDRAS Bruno, propose deux simulations :

Proposition n° 1

Produit attendu : 15 687 (coefficient de variation 1.103940)

Taux suivant coef TH : 5.23 Taux proposé TH : 5.50

Taux suivant coef TFB : 7.22 Taux proposé TFB : 6.90

Taux suivant coef TFNB : 60.28 Taux proposé TFNB : 57.63

Proposition n° 2

Produit attendu : 15 960 (coefficient de variation 1.123152)

Taux suivant coef TH : 5.32 Taux proposé TH : 6.00

Taux suivant coef TFB : 7.35 Taux proposé TFB : 6.54

Taux suivant coef TFNB : 61.32 Taux proposé TFNB : 54.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide

de retenir la proposition °1

qui instaure les nouveaux taux suivants à partir du 1^{er} janvier 2015.

Taxe d'habitation : 5.50%

Foncier bâti : 6.90%

Foncier non bâti : 57.63%

6° / Budget Principal M 14 2015

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, présente le budget principal M14 2015 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Chap. 011 Charges à caractère général : 35 746.21 €

Chap. 012 Charges de personnel : 38 730.00 €

Chap 14 : Atténuations de produits : 9 223.00 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 4 900.00 €

Chap. 65 Autres charges de gestion courante : 19 250.00 €

Chap. 66 Charges financières : 4 800.00 €

Chap. 67 Charges exceptionnelles : 1 900.00 €

Total dépenses : 114 549.21 €

Recettes :

Chap. 002 excédents reportés : 41 799.21 €

Chap. 73 Impôts et taxes : 25 250.00 €

Chap. 74 Dotations, subventions et participations : 37 500.00 €

Chap. 75 Autres produits de gestion courante : 10 000.00 €

Total recettes : 114 549.21 €

Investissement :

La section d'investissement est présentée par opérations mais elle est votée par chapitres.

Opérations dépenses :

Op.020 Achat de matériel : 3 000.00 €
Op. 023 Travaux de voirie : 2 000.00 €
Op.028 Extension cimetière : 900.00 €
Op. 034 Travaux bâtiments communaux : 2 000.00 €
Op. 055 Sanitaires publics : 12 985.06 €
Op. 058 Pont route royale : 2 000.00 €
Opération financières : 51 014.94 €

Total dépenses : 73 900.00 €

Opérations Recettes :

Op. 055 Sanitaires publics : 10 000.00 €
Op. 056 Aménagement entrée aire de repos : 8 000.00 €
Opération financières (excédent reporté) :
Opération financières (virement de la section de fonct.) : 4 900.00 €
Opération financières (FCTVA) : 6 000.00 €
Opération financières (emprunts) : 45 000.00 €

Total recettes : 73 900.00 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal 2015 du budget M14 présenté par M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint.

7° / Budget annexe de l'eau 2015 M 49

M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, présente le budget annexe M49 2015, par chapitres, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général : 11 300.00 €
Chap. 012 Charges de personnel : 1 000.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 22 776.96 €
Chap. 66 Charges financières : 600.00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles : 500.00 €
Chap. 68 Dotations aux amortissements : 8 813.00 €

Total dépenses : 44 989.96 €

Recettes

Chap. 002 excédents reportés : 28 589.96 €
Chap. 70 Ventes d'eau : 9 200.00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention) : 7 200.00 €

Total recettes : 44 989.96

Investissement

Dépenses

Opération Adduction d'eau potable
Cpte 213 : Constructions : 6 000.00 €
Cpte 2156 : Matériel : 12 200.00 €
Cpte 2172 : Agencements : 4 190.07 €
Opération financières :

Cpte 139 : amortissement : 7 200.00 €
Cpte 1641 : emprunts : 2 000.00 €
Cpte 2156 : Matériel spécifique :
Cpte 001 déficit reporté : 104.89 €

Total Dépenses : 31 694.96 €

Recettes

Opération financières

Cpte 021 vir. de la section de fonct. : 22 776.96 €

Cpte 1068 affectation de résultat : 105.00 €

Cpte 2813 Amortissements : 8 813.00 €

Total recettes : 31 694.96 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2015 du budget de l'eau M49 présenté par M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint.

8° / Questions diverses

Pont de la Voie Royale : Les travaux de réfection du petit pont sont en cours d'achèvement, le travail déjà réalisé est présenté en diaporama au conseil municipal, il reste la mise en place du garde corps, ainsi que le nettoyage des abords du cours d'eau.

Projection « Regardons les gardons » : M. MENDRAS propose au conseil municipal, d'organiser en collaboration avec M. ROUCAUTE René, passionné des gardons, la projection d'un diaporama, intitulé « Regardons les gardons ». Ce montage accompagné de commentaires, nous transporte sur les gardons de leur source à l'embouchure du Rhône. Cette séance sera présentée au cours du mois de juin, vers 20h30, et sera gratuite.

Plusieurs affiches sont soumises au conseil municipal et chacun fait part de ses préférences et idées.

La population sera tenue au courant.....

Enquête téléphonique Alès Agglo : Dans le cadre de l'enquête téléphonique d'Alès Agglo qui aura lieu dans le courant du mois d'Avril, les habitants de la commune seront sollicités pour donner leur avis.

La Mairie demande à Ales Agglo que dans cette enquête soit posée la question de **l'accès au Transport à la demande** du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.

Chicanes : M. MENDRAS informe le conseil municipal, que des chicanes au départ du village vers Brion, empêchant le passage des motos sur le sentier de randonnées, vont être installées conformément au souhait du conseil municipal et des propriétaires.

Employé communal : M. MENDRAS signale que l'employé municipal Mr Christian GRAILLON est opérationnel et fait du bon travail sur la commune. Il remercie Mr Charly ROUSSET pour le fumier qu'il a donné pour les plantations de la commune.

Association les Amis du Temple : Mme AURIOL, présidente de l'association "des Amis du temple", fait part qu'elle a déposé en mairie une lettre, suite à

l'assemblée générale de l'association, demandant que les deux panneaux souples installés dans la chapelle par la mairie, soient mis à l'extérieur sur des panneaux rigides, du même type que ceux présents au parking.

Elle précise que l'association souhaite financer la réalisation de ces panneaux.

Mme Auriol souhaite avoir l'autorisation du conseil municipal pour prendre contact avec Mme ASPORD-MERCIER et la société Pic Bois.

Accord lui est donné.

Vitrine musée : M. MENDRAS fait part que les objets trouvés lors des fouilles à la chapelle vont être mis en place, par Mme ASPORD-MERCIER, dans la petite vitrine avant la saison estivale.

Local de rangement pour les associations : Un projet d'aménagement de placards dans la citerne, suite à la demande des associations de Ste Croix, est en cours d'élaboration. Une participation leur sera demandée.

9°/ Nouveau périmètre du site Natura 2000, Vallée du Gardon de St Jean,

Actuellement, le site d'importance communautaire dénommé « Vallée du Gardon de Saint-Jean □ FR 9101368 » ne correspond pas avec précision aux limites physiques du bassin versant. Aussi, dès l'élaboration du document d'objectifs, un périmètre d'étude plus étendu a été défini. Après échanges avec les membres du comité de pilotage puis croisement avec le périmètre du site de la Vallée du Gardon de Mialet localisé au nord et enfin calage avec les fonds de l'IGN et du cadastre, un périmètre cohérent est proposé. Ce périmètre a pour but d'améliorer la fonctionnalité écologique et fonctionnelle du site. En effet, l'ajustement à la parcelle rend plus cohérent la potentielle réalisation de contrats Natura 2000. Sur la commune de Sainte-Croix-de-Caderle, le périmètre ajusté induit une augmentation de 32 ha de la surface communale dans le site Natura 2000. Conformément à la réglementation, la modification de périmètre doit être soumise aux consultations des communes et EPCI territorialement concernés.

A ce titre,

et après avoir pris connaissance du dossier de consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le réajustement du périmètre du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ».

La charte Natura 2000 sera prochainement mise à la disposition des habitants de la commune qui souhaitent la consulter et éventuellement y adhérer.

10°/ Soutien financier pour la lutte contre le cynips du châtaignier.

Un courrier de l'ADAPRO (Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle Languedoc Roussillon) et de l'ULRAC (Union Languedoc Roussillon des Acteurs Castanéicoles), en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc Roussillon et le FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, reçu en mairie en date du 24 mars dernier, demande un financement pour la lutte biologique contre le cynips du châtaignier.

M. MENDRAS rappelle que le cynips du châtaignier est un insecte originaire de Chine qui met en péril la production castanéicole et apicole.

Une lutte biologique contre cet insecte a été lancée par la production et diffusion du « *Torymus sinensis* » seul prédateur connu du cynips. Dans ce cadre il est

demandé une aide financière pour optimiser la mobilisation, sur les 3 ans à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le versement de 50 € à l'association ULRAC ou de l'ADAPRO, pour soutenir cette lutte contre le Cynips.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

M. JULIEN, Maire Absent excusé <i>Pouvoir à M. MENDRAS</i>	M. MENDRAS, 1 ^{er} Adjoint	Mme AURIOL, 2 ^{ème} Adjointe	M. CREMER, Conseiller. <i>Absent excusé</i>
M. GRANIER, Conseiller. <i>Absent excusé pouvoir à M.ROUSSET</i>	Mme MARTIN, Conseillère.	Mme MAZEL, Conseillère.	M. MOURGUES, Conseiller.
M. ROUSSET, Conseiller.	Mme SOUSTELLE, Conseillère.	Mme VERDIER, Conseillère.	